



CH-2010 Neuchâtel
OFS, DIR

donna2
Mme Anne Décosterd, vice-présidente
Mme Sophie Dubuis, membre du comité
Case postale 631
6855 Stabio

Votre référence:
Référence/Numéro de dossier: 031.11
Notre référence: MSW
Dossier traité par: Markus Schwyn
Neuchâtel, le 21 février 2013

Variété des données statistiques pour les cas de divorces en Suisse

Mesdames,

Votre courrier du 7 février 2013 concernant l'accès aux données statistiques sur les cas de divorces en Suisse a retenu toute notre attention.

Au cours des dernières années, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a effectué des investissements considérables, dans le cadre de la modernisation du recensement de la population, pour développer du point de vue de la qualité, de la quantité et du contenu son système de statistiques sur les personnes et les ménages. Le recensement de la population a dorénavant lieu chaque année au lieu de tous les dix ans, mais chaque année, il a également été complété par des enquêtes par sondage sur les thèmes « familles et générations », « santé », « formation », « langue, religion et culture », et « mobilité et transports ». Ces développements ont été rendus possibles grâce à un recours accru aux données extraites des registres administratifs pour les besoins de la statistique.

Les informations qui correspondraient aux suggestions que vous avez faites pour une extension des statistiques sur le divorce ne sont pas disponibles, sous la forme souhaitée, dans les registres administratifs. L'acquisition d'une partie des informations que vous citez exigerait de nouveaux relevés directs auprès des quelques 170 tribunaux civils dans toute la Suisse ; ils entraîneraient des dépenses financières et en personnel considérables par l'OFS mais également du côté de l'administration judiciaire. De tels relevés directs seraient aussi en contradiction avec le mandat et les objectifs de l'OFS consistant à réduire, dans la mesure du possible, la charge d'enquête pesant sur les personnes, les services administratifs et les entreprises, conformément à ce que prescrit implicitement l'article 4, alinéa 1, de la loi sur la statistique fédérale (RS 431.01).

Office fédéral de la statistique OFS
François Baumgartner
Espace de l'Europe 10, 2010 Neuchâtel
Tél. +41 32 71 36072, Numéro de fax +41 32 71 36107
francois.baumgartner@bfs.admin.ch
www.statistique.admin.ch

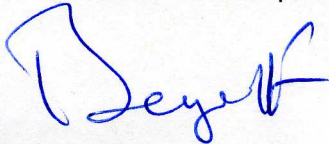
Une partie des éléments que vous citez dans vos besoins d'informations est disponible dans les relevés par sondage effectués dans le cadre du système de statistiques sur les personnes et les ménages évoqué ci-dessus. Des informations importantes pourront ainsi être disponibles dès 2015 suite à l'enquête « familles et générations » qui sera réalisée cette année pour la première fois. En ce qui concerne la question des statistiques de pauvreté, il serait possible à l'aide de l'enquête « Survey on Income and Living Conditions » (SILC) d'identifier les personnes qui vivent dans des ménages qui versent des pensions alimentaires à d'autres ménages. Il faut cependant préciser que dans les enquêtes par sondage, les informations sur des petits groupes de populations n'offrent pas toujours un degré de précision suffisant.

Monsieur Markus Schwyn, Chef de la division Population et formation (032 713 67 02, markus.schwyn@bfs.admin.ch) se tient naturellement à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Enfin, nous saisissons cette occasion pour vous remercier de l'intérêt que vous portez à nos statistiques.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, nos salutations distinguées.

Office fédéral de la statistique OFS



François Baumgartner
Directeur a.i.

Copie à :

- Alain Berset, Conseiller fédéral
- SG-DFI
- interne : MSW, Bs, SC